

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, dûment convoquée et tenue le  
5 juin 2017, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au  
6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Thérèse Francoeur, mairesse  
M. Éric Provencher, conseiller siège n° 1  
M. Douglas Beard, conseiller siège n° 2  
M. Simon Lauzière, conseiller siège n° 3  
M. Christian Girardin, conseiller siège n° 4  
Mme Suzanne Dandurand, conseillère siège n° 5  
M. Jean-François De Plaen, conseiller siège n° 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame  
Thérèse Francoeur, mairesse.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Luis Jorge Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est déclarée ouverte.

**123-06-2017** **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retirer les points 7.3 et 9.1 et ajuster la numérotation en  
conséquence. D'ajouter le point Appel d'offres public –  
Asphaltage 2017 qui deviendra le point 7.5 avec l'ajustement de  
la numérotation.

**ORDRE DU JOUR, SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Lundi 5 juin 2017 – 19 h 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2017
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 5.1. Présentation et adoption des comptes et des revenus pour mai 2017
- 5.2. Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires pour mai 2017
- 5.3. Dépôt – Activités de fonctionnement à des fins fiscales pour mai 2017
- 5.4. Dépôt – États financiers de 2016
- 5.5. Municipalité de Saint-Lucien : Quote-part incendie réelle 2016
- 5.6. Renouvellement de l'adhésion à Copernic
- 5.7. Demande d'appui – Syndicat paramédics de l'Estrie, division Richmond
- 5.8. Demande d'appui – Campagne Sauvons postes Canada
- 5.9. Congrès 2017 FQM
- 5.10. Colloque 2017 AGFMQ
- 5.11. Désistement de la demande au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150
- 5.12. Tournoi de golf annuel de la MRC
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 6.1. Démission d'un pompier – Matricule 736
  - 6.2. Démission d'un pompier – Matricule 742
  - 6.3. Achat d'équipement du Service incendie
  - 6.4. Reconnaissance des pompiers – Plaque commémorative
  - 6.5. Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies
  - 6.6. Contrat GPI
7. TRAVAUX PUBLICS
  - 7.1. Accès au terrain de balle – changement des serrures
  - 7.2. Intervention de la personne désignée  
Vidange d'un fossé
  - 7.3. Demande de subvention au MTQ – volet AIRRL
  - 7.4. 2<sup>e</sup> appel d'offres sur invitation – Camion pour le Service des travaux publics
  - 7.5. Appel d'offres public – Asphaltage 2017
8. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 8.1. Rapport mensuel d'enfouissement vs recyclage
  - 8.2. Cadre de référence sur la saine alimentation pour le milieu municipal
  - 8.3. Recyclage des plastiques agricoles
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 

Dépôt Rapport de l'officier municipal en bâtiment et en environnement

  - 9.1. Demande de dérogation mineure – Matricule 0774 27 9535
  - 9.2. Demande de dérogation mineure – Matricule 0175 10 3537
  - 9.3. Demande de dérogation mineure – Matricule 0175 10 3537
  - 9.4. Demande de dérogation mineure – Matricule 0374 93 6536
  - 9.5. Renouvellement du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme
  - 9.6. Inspection Centre-du-Québec inc. – Avis de résiliation du protocole d'entente
  - 9.7. Machineries Houle inc.
  - 9.8. Avis d'infraction pour nuisance – Matricule 0475 15 2812
10. LOISIRS ET CULTURE
  - 10.1. Camp de jour – Autorisation de dépenses
  - 10.2. Marché public – Affiches
  - 10.3. Kiosque à friandises et breuvages non alcoolisés
  - 10.4. Bibliothèque – Réajustement des frais de retard
  - 10.5. Inauguration des jeux d'eau – Animation
  - 10.6. Les Gospangels – Date de prestation
  - 10.7. Fête nationale
11. SUJETS DIVERS
12. RAPPORT DES ÉLUS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

#### 124-06-2017 3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> MAI 2017

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2017.

Adoptée.

### 4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

### 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

#### 125-06-2017 5.1. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR MAI 2017

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de mai 2017, soumis par le directeur général et secrétaire-trésorier, et que ce dernier soit autorisé à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>272 352,91 \$</u>
Taxes	233 545,33 \$
Protection incendie	7 235,22 \$
Permis et dérogation	855,00 \$
Subv. Fête Nationale – Mouvement National	1 250,00 \$
Subv. Fête Nationale – SSJB Centre-du-Québec	700,00 \$
Subv. 25 000 \$ – Entr. Réseau routier (député) 2016	25 000,00 \$
Subv. Formation Pompiers – MRC Drummond	505,00 \$
Dons des organismes et entreprises – Camp de jour	600,59 \$
Inscriptions – Camp de jour	2 062,50 \$
Autres revenus	599,86 \$
<u>Dépenses</u>	<u>188 729,26 \$</u>
Rémunération régulière	26 272,18 \$
Rémunération incendie	6 251,31 \$
Factures déjà payées	11 625,91 \$

Factures à payer 144 579,86 \$

Adoptée.

## **5.2. DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES POUR MAI 2017**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil municipal le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

## **5.3. DÉPÔT – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR MAI 2017**

Le directeur général et secrétaire-trésorier remet à chaque membre du Conseil municipal le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du mois de mai. La mairesse dépose ledit rapport à la séance.

## **5.4. DÉPÔT – ÉTATS FINANCIERS 2016**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier pour l'année 2016 ainsi que le rapport de l'auditeur.

Un résumé du rapport de l'auditeur, préparé par la firme FBL S.E.N.C.R.L., traitant des résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 est donné.

Les revenus sont de 2 620 220 \$, les dépenses sont de 2 250 610 \$ et la conciliation à des fins fiscales est de 50 168 \$ laissant ainsi un surplus de 319 442 \$.

Les états financiers consolidés se résument à : « 2 620 740 \$ pour les revenus, 2 251 035 \$ pour les dépenses et 50 168 \$ pour la conciliation à des fins fiscales, laissant ainsi un surplus de 319 537 \$. »

## **126-06-2017 5.5. MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN : QUOTE-PART INCENDIE RÉELLE DE 2016**

CONSIDÉRANT QUE l'entente incendie avec la Municipalité de Saint-Lucien prévoit un ajustement des dépenses réellement encourues après la vérification comptable de l'année visée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien a payé une quote-part de 45 973 \$ pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE la partie des dépenses réelles relatives à la quote-part de 2016 est de 44 282,30 \$;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE  
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE transmettre un chèque au montant de 1 690,70 \$ à la  
Municipalité de Saint-Lucien pour le règlement de la quote-part  
réelle de 2016.

Adoptée.

**127-06-2017** 5.6. **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À COPERNIC**

CONSIDÉRANT QUE COPERNIC, organisme de concertation  
pour l'eau des bassins versants de la rivière  
Nicolet, offre des services en  
environnement, plus spécifiquement en ce  
qui a trait aux cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'adhésion annuel est de 75 \$ et  
donne accès à des services à taux  
préférentiel, dont ceux, entre autres, d'un  
conseiller en environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité œuvre actuellement sur  
certains projets susceptibles de nécessiter  
lesdits services d'experts;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité renouvelle son adhésion auprès de  
l'organisme COPERNIC pour l'année 2017-2018 au coût de  
75 \$.

Adoptée.

**128-06-2017** 5.7. **DEMANDE D'APPUI – SYNDICAT PARAMÉDICS DE  
L'ESTRIE, DIVISION RICHMOND**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui  
du syndicat des paramédics de l'Estrie,  
division de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE ce sont principalement les paramédics de  
l'Estrie, division de Richmond, qui  
desservent le territoire de la Municipalité de  
Saint-Félix-de-Kingsey ;

CONSIDÉRANT QUE le système de couverture ambulancière est actuellement basé sur un horaire de faction;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire de faction contraint les ambulanciers à être disponibles 24 heures par jour, pendant 7 jours consécutifs;

CONSIDÉRANT QUE ces horaires ont une incidence négative sur la couverture ambulancière du territoire de la Municipalité en mettant la sécurité et la vie des citoyens en danger;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey appuie le syndicat des paramédics de l'Estrie, division de Richmond, dans leurs revendications d'abolition des horaires de faction;

DE porter cet appui et de dénoncer ce type d'horaire mettant la vie des citoyens en danger aux différents paliers gouvernementaux en transmettant une copie de la présente résolution aux paramédics de l'Estrie, division de Richmond.

Adoptée.

**129-06-2017** 5.8. **DEMANDE D'APPUI – CAMPAGNE SAUVONS POSTES CANADA**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui dans le cadre de la campagne Sauvons Postes Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette campagne est de permettre le maintien du moratoire sur la conversion des boîtes postales communautaires ainsi que la livraison du courrier à domicile;

CONSIDÉRANT QUE la campagne souhaite que la Municipalité manifeste son soutien en acheminant une lettre à la ministre Judy M. Foote, responsable des Services publics et de l'Approvisionnement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général à rédiger et à acheminer une lettre de soutien à la campagne Sauvons Postes Canada à l'intention de la ministre Judy M. Foote, responsable des Services publics et de l'Approvisionnement.

QU'une copie de la lettre soit acheminée aux responsables de la campagne Sauvons Postes Canada.

Adoptée.

#### **130-06-2017** 5.9. CONGRÈS FQM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM »);

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la FQM se tiendra du 28 au 30 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est de 760 \$ pour un membre;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey autorise l'inscription de Mme Thérèse Francoeur, mairesse, au congrès de la FQM qui aura lieu du 28 au 30 septembre 2017, à Québec, au coût de 760 \$, taxes en sus.

QUE ses frais de déplacement, de repas et d'hébergement soient remboursés selon la politique en vigueur.

Adoptée.

#### **131-06-2017** 5.10. COLLOQUE AGFMQ

CONSIDÉRANT QUE Mme Stéphanie Hinse, secrétaire-trésorière adjointe, est membre de l'association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (ci-après « AGFMQ »);

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'AGFMQ se tiendra du 12 au 15 septembre 2017, à La cache à Maxime, à Scott, dans la région de la Beauce;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription à l'édition 2017 du colloque de l'AGFMQ est de 1 175 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise Mme Stéphanie Hinse, secrétaire-trésorière adjointe, à s'inscrire au colloque de l'AGFMQ qui aura lieu du 12 au 17 septembre 2017, à La cache à Maxime, au coût de 1 175 \$, taxes en sus.

QUE ses frais de déplacement et de repas lui soient remboursés selon la politique en vigueur.

Adoptée.

**132-06-2017**

#### **5.11. DÉSISTEMENT DE LA DEMANDE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait déposé une demande de subvention au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 ainsi qu'au Fonds Chantiers Canada-Québec, Fonds des petites collectivités - volet Infrastructures provinciales-territoriales en vue de la rénovation du presbytère qui deviendra le Carrefour St-Félix;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une réponse favorable aux deux demandes de subvention précitées;

CONSIDÉRANT QUE la subvention au Fonds Chantiers Canada-Québec, Fonds des petites collectivités - volet Infrastructures provinciales-territoriales est plus avantageuse pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la confirmation officielle de l'octroi de la subvention du Fonds Chantiers Canada-Québec, Fonds des petites collectivités - volet Infrastructures provinciales-territoriales;

CONSIDÉRANT QUE les deux subventions ne sont pas cumulables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se désister du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 par la signature d'un projet de résolution d'entente de contribution;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité se désiste de l'entente de contribution dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150.

QUE la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer ladite entente.

Adoptée.

#### **133-06-2017 5.12. TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA MRC**

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de golf annuel de la MRC Drummond se tiendra le 17 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Municipalité est fortement encouragée;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'inscription pour le tournoi sont de 100 \$ pour la journée de golf et le souper et de 40 \$ pour le souper seulement;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise la mairesse, Mme Thérèse Francoeur ainsi que M. Christian Girardin, conseiller, à participer au souper et que les frais de 40 \$ pour chacun d'eux soient défrayés par la Municipalité.

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général, M. Luis J. Bérubé, à participer au tournoi ainsi qu'au souper et que les frais de 100 \$ pour ce dernier soient défrayés par la Municipalité.

Adoptée.

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **134-06-2017 6.1. DÉMISSION D'UN POMPIER – MATRICULE 736**

CONSIDÉRANT QUE le pompier portant le matricule 736 a remis sa démission en date du 11 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte la démission du pompier portant le matricule 736.

Adoptée.

**135-06-2017** 6.2. DÉMISSION D'UN POMPIER – MATRICULE 742

CONSIDÉRANT QUE le pompier portant le matricule 742 a remis sa démission en date du 26 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte la démission du pompier portant le matricule 742.

Adoptée.

**136-06-2017** 6.3. ACHAT D'ÉQUIPEMENT DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE les tenues « Ice Commander » sont utilisées par le Service incendie afin d'effectuer des sauvetages aquatiques;

CONSIDÉRANT QUE le Service incendie de la Municipalité possède actuellement 2 tenues « Ice Commander »;

CONSIDÉRANT QUE l'une desdites tenue est en mauvais état et qu'au minimum deux pompiers doivent revêtir la tenue pour effectuer un sauvetage;

CONSIDÉRANT QUE le Service incendie de la Municipalité d'Upton vend 4 tenues « Ice Commander » pour un montant de 1 400 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU' une tenue « Ice Commander » de base, sans les accessoires obligatoires, se détaille environ à 1 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal mandate le directeur du Service incendie à procéder à l'achat de 4 tenues « Ice Commander » pour un montant total de 1 400 \$, taxes incluses.

Adoptée.

**137-06-2017** 6.4. **RECONNAISSANCE DES POMPIERS – PLAQUE COMMÉMORATIVE**

CONSIDÉRANT QU' une plaque est remise par le comité social du Service incendie aux membres du Service incendie lors de leur départ en reconnaissance de leur service rendu;

CONSIDÉRANT QUE le prix d'une plaque s'élève à un montant de 79,95 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite remercier les pompiers quittant le service ayant cumulé 5 années et plus de service au sein du Service incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité détient une politique interne sur la civilité visant à souligner le départ d'un employé ayant au minimum une année de service;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD  
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité remette une plaque commémorative d'une valeur approximative de 80 \$, taxes en sus, lors du départ des pompiers ayant cumulé plus de 5 années de services au sein du Service incendie.

Adoptée.

**138-06-2017** 6.5. **ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QU' en vertu des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, une municipalité peut autoriser la conclusion d'une entente relative à des biens, à des services ou à des travaux avec toute autre municipalité, aux fins de leur compétence;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devait signer une entente avec la municipalité de Tingwick ainsi que les villes de Danville, Kingsey Falls et

Warwick ont élaboré une entente d'entraide incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'entente n'a pas été signée puisque la municipalité de Chesterville a manifesté son intérêt à se joindre à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente doit être signée par toutes les municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey approuve l'entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies avec les municipalités de Chesterville et Tingwick ainsi que les villes de Danville, Kingsey Falls et Warwick;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée aux municipalités de Chesterville et Tingwick ainsi qu'aux villes de Danville, Kingsey Falls et Warwick.

QUE la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer ladite entente.

Adoptée.

#### **139-06-2017** 6.6. **CONTRAT GPI**

CONSIDÉRANT QU' en vertu du schéma de couverture incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, faisant partie de la MRC de Drummond, elle se doit d'offrir des services de prévention incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accepté, par l'adoption de la résolution 031-02-2017, l'offre du groupe Gestion Préventive Incendie (ci-après « GPI »);

CONSIDÉRANT QU' un contrat de service a été élaboré et qu'il est prêt à être signé par les représentants de la Municipalité ainsi que par le groupe GPI;

CONSIDÉRANT QUE les coûts annuels des services de GPI sont de 12 500 \$ conformément audit contrat;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE  
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser, pour et au nom de la Municipalité, la mairesse, madame Thérèse Francoeur ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général à signer le contrat de service du groupe GPI dont les services s'élèvent à un montant de 12 500 \$ pour l'année 2017.

Adoptée.

## 7. TRAVAUX PUBLICS

### **140-06-2017** 7.1. ACCÈS AU TERRAIN DE BALLE – CHANGEMENT DES SERRURES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réduire les clés en circulation de ses infrastructures sur le terrain de balle;

CONSIDÉRANT QUE certaines personnes non autorisées par la Municipalité pourraient être en possession desdites clés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite permettre l'accès seulement aux personnes autorisées et ainsi diminuer les risques de bris de matériel;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD  
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité mandate le directeur des travaux publics à procéder à l'installation d'une serrure électronique sur le bâtiment qui abrite les panneaux électriques alimentant le terrain de balle.

Adoptée.

### **141-06-2017** 7.2. INTERVENTION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande afin que Martin Paradis, arpenteur-géomètre, personne désignée pour régler les mésententes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*,

intervienne dans le cadre de cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le matricule 0774 94 3927;

CONSIDÉRANT QU' il existe une situation problématique nécessitant que la Municipalité mandate la personne désignée;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité achemine la demande à M. Martin Paradis.

Adoptée.

### **7.3. VIDANGE D'UN FOSSÉ**

Ce point a été retiré à l'ordre du jour.

### **142-06-2017 7.3. DEMANDE DE SUBVENTION AU MTQ – VOLET AIRRL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du présent projet, la Municipalité a identifié le chemin du Plateau, la rue Lafond ainsi que le 3<sup>e</sup> Rang en vue de la réalisation des travaux sur une distance totale de 4 920 m;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de la demande de subvention est de 325 461,25 \$;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière au montant total de 325 461,25 \$ et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL aux endroits suivants :

Lieux des travaux	Nature des travaux
Chemin du Plateau	Asphaltage, remplacement et transition de ponceaux et renfort de structure
Rue Lafond	Réfection du pavage et remplacement de la conduite pluviale
3 <sup>e</sup> Rang	Renforcement de la chaussée

D'autoriser, pour et au nom de la Municipalité, la mairesse, madame Thérèse Francoeur ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général à signer la demande d'aide financière.

Adoptée.

**143-06-2017** 7.4. **2<sup>e</sup> APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – CAMION POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour le remplacement du camion du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu aucune soumission pour ledit appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal mandate le directeur général pour alléger le cahier de charges.

QUE la Municipalité procède à un second appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion pour le Service des travaux publics en remplacement du camion GMC 2005 actuel.

Adoptée.

**144-06-2017** 7.5. **APPEL D'OFFRES PUBLIC – ASPHALTAGE 2017**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à des travaux d'asphaltage sur certaines de ses routes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra procéder par appel d'offres public eu égard au coût qui excédera 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal mandate le directeur général pour préparer le cahier de charges pour l'asphaltage 2017.

QUE la Municipalité procède à l'appel d'offres public pour les travaux d'asphaltage, l'affiche dans le journal l'Express ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) conformément à la législation en vigueur.

Adoptée.

**8. HYGIÈNE DU MILIEU**

**8.1. RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE**

Aucun rapport n'est présenté.

**145-06-2017** 8.2. **CADRE DE RÉFÉRENCE SUR LA SAINTE ALIMENTATION POUR LE MILIEU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a à cœur la promotion des saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lise Delisle, nutritionniste au CIUSSS Mauricie-Centre-du-Québec a conçu un cadre de référence sur la saine alimentation pour le milieu municipal qu'elle a présenté aux directeurs généraux des municipalités au cours du mois d'avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a adopté ledit cadre de référence;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité adopte le cadre de référence sur la saine alimentation pour notre milieu municipal et d'en faire la promotion auprès de ses citoyennes et de ses citoyens.

Adoptée.

### **146-06-2017** 8.3. RECYCLAGE DES PLASTIQUES AGRICOLES

CONSIDÉRANT QUE la récupération des plastiques agricoles n'est actuellement pas effectuée et qu'il s'agit d'un enjeu majeur identifié dans le Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire diminuer le tonnage envoyé au site d'enfouissement et ainsi réduire les coûts d'exploitation pour la Municipalité et incidemment ceux pour les citoyennes et les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Durham-Sud ainsi que de Saint-Germain-de-Grantham ont démarré un projet-pilote pour la récupération des sacs de plastique agricole;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalités de Saint-Félix-de-Kingsey compte sur son territoire de nombreux agriculteurs ayant manifesté l'intérêt de récupérer les plastiques agricoles;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD  
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal mandate le directeur général de mettre en place un projet-pilote pour la récupération des plastiques agricoles.

Adoptée.

## **9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **9.1. DÉPÔT – RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

Ce point a été retiré à l'ordre du jour.

**147-06-2017** 9.1. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — MATRICULE 0774 27 9535**

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la zone d'où provient la demande de dérogation n'est pas soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est jugée mineure par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU établissent qu'il n'est pas pertinent d'exiger des mesures d'atténuation pour cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité est favorable à cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte cette demande de dérogation mineure permettant une marge avant de 8,49 m pour le bâtiment principal.

Adoptée.

**148-06-2017** 9.2. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — MATRICULE 0175 10 3537**

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure pour la marge latérale du bâtiment principal ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la zone d'où provient la demande de dérogation n'est pas soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation pour la marge latérale du bâtiment principal est jugée mineure par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU établissent qu'il n'est pas pertinent d'exiger des mesures d'atténuation pour la marge de recul latérale du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le comité est favorable à la demande de dérogation mineure pour la marge latérale du bâtiment principal;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE  
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure permettant une marge latérale de 9,35 m pour le bâtiment principal.

Adoptée.

### **9.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — MATRICULE 0175 10 3537**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### **149-06-2017 9.4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — MATRICULE 0374 93 6536**

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la zone d'où provient la demande de dérogation n'est pas soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est jugée mineure par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU établissent qu'il n'est pas pertinent d'exiger des mesures d'atténuation pour cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité est favorable à cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte cette demande de dérogation mineure permettant une marge avant de 5,31 m pour le bâtiment principal.

Adoptée.

**150-06-2017** 9.5. **RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de MM. Jérémie Bourgeois et Richard Goodfellow, membres du Comité consultatif d'urbanisme, se terminent le 30 juin 2017 conformément à la résolution portant le numéro 263-11-2015;

CONSIDÉRANT QUE leur mandat doit être renouvelé pour une période de 2 ans, tel que prévu à l'article 2 du règlement n° 537-3;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE nommer les personnes suivantes en tant que membre du Comité consultatif d'urbanisme, pour un mandat se terminant le 30 juin 2019, tel que prévu à l'article 2 du règlement n° 537-3 :

M. Jérémie Bourgeois, membre au siège n° 5  
M. Richard Goodfellow, membre au siège n° 6

Adoptée.

**151-06-2017** 9.6. **INSPECTION CENTRE-DU-QUÉBEC INC. – AVIS DE RÉSILIATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

CONSIDÉRANT QU' aucun service de l'entreprise *Inspection Centre-du-Québec* n'est rendu à la Municipalité depuis le 8 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE les obligations contractuelles de ladite entreprise ne sont pas respectées, et ce, depuis plusieurs mois;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû retenir les services de M. Antoine Piché pour assurer l'intérim, tel qu'en fait foi la résolution n° 116-05-2017;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité mandate le directeur général pour acheminer à *Inspection Centre-du-Québec* un avis de résiliation du protocole d'entente concernant les services d'inspection en bâtiment.

QUE, par l'envoi de cet avis de résiliation, la Municipalité rompe tous les liens contractuels subsistant entre la Municipalité et ladite entreprise.

Adoptée.

**152-06-2017** 9.7. **MACHINERIES HOULE INC.**

CONSIDÉRANT QUE Machineries Houle inc. a fait l'acquisition d'une propriété sur le territoire de la Municipalité en 2016;

CONSIDÉRANT QU' un avis préliminaire sur l'usage projeté par Machineries Houle inc. a été demandé par l'intermédiaire de Me Manon Adam, notaire, le 6 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a rendu un avis préliminaire exposant que les modifications au règlement de zonage demandées par Machineries Houle inc. ne respectent pas les dispositions du schéma d'aménagement et qu'une telle modification au règlement de zonage serait refusée par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE différents documents ont été reçus de Machineries Houle inc. pour préciser l'usage projeté par l'entreprise, dont ceux reçus le 31 mai 2017 et qu'aucun desdits documents ne démontre un usage permis par la réglementation en vigueur et le schéma d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE malgré les démarches effectuées par la Municipalité auprès de Machineries Houle inc., l'entreprise continue de contrevenir à la réglementation de zonage en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Il est résolu à la majorité des conseillers présents

QUE la Municipalité signifie à Machineries Houle inc. son intention de maintenir l'interdiction d'usage de l'entreprise sur sa propriété.

QUE la Municipalité prenne toutes les actions et recours nécessaires afin de faire respecter la réglementation de zonage ainsi que sa réglementation.

Adoptée.

**153-06-2017** 9.8. **AVIS D'INFRACTION POUR NUISANCE – MATRICULE 0475 15 2812**

CONSIDÉRANT QU' un premier avis d'infraction le 14 novembre 2016 ainsi qu'un deuxième avis d'infraction le 19 décembre ont été remis au propriétaire de la résidence dont le numéro de matricule est le 0475 15 2812;

CONSIDÉRANT QU' au 21 mars 2017, date d'expiration du délai, la situation n'était toujours pas régularisée tel que demandé dans les avis d'infraction;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité achemine, sans autre avis ni délai, un constat d'infraction au propriétaire de la résidence dont le matricule est le 0475 15 2812.

Adoptée.

## 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

**154-06-2017** 10.1. **CAMP DE JOUR – AUTORISATION DE DÉPENSES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra la première édition de son camp de jour cet été;

CONSIDÉRANT QUE des sorties spéciales sont prévues à différents endroits au cours de l'été;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des dites sorties spéciales, un transport en autobus sera nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité autorise la location d'un transport en autobus pour les sorties spéciales au cours du camp de jour de l'été 2017.

QUE la Municipalité demande une contribution raisonnable, basée sur le coût de l'activité, par enfant pour la sortie spéciale.

Adoptée.

### **155-06-2017 10.2. MARCHÉ PUBLIC – AFFICHES**

*Le conseiller M. Simon Lauzière déclare son conflit d'intérêt et se retire du point suivant à 21 h 15.*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la mise en place d'affiches saisonnières réutilisables annuellement pour effectuer la promotion de son marché public estival;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu quatre soumissions pour la production desdites affiches;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité procède à la production des affiches auprès de l'entreprise Medimage pour un montant total approximatif de 170 \$, taxes et livraison en sus.

Adoptée.

*Le conseiller M. Simon Lauzière réintègre son poste à 21 h 21.*

### **156-06-2017 10.3. KIOSQUE À FRIANDISES ET BREUVAGES NON ALCOOLISÉS**

*Le conseiller M. Éric Provencher déclare son apparence de conflit d'intérêt et se retire du point suivant à 21 h 22.*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé une invitation sur les médias sociaux afin d'obtenir une offre de services pour le kiosque de friandises et de breuvages non alcoolisés;

CONSIDÉRANT QUE des offres de services ont été reçues à la suite de l'invitation sur les médias sociaux;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte l'offre de services reçue de Mme Naomie Côté pour le kiosque à friandises et boissons non alcoolisées.

Adoptée.

*Le conseiller M. Éric Provencher réintègre son poste à 21 h 24.*

**157-06-2017 10.4. BIBLIOTHÈQUE – RÉAJUSTEMENT DES FRAIS DE RETARD**

CONSIDÉRANT QUE le montant des frais et amendes exigés lors de retard de document à la bibliothèque ne sont plus adéquats;

CONSIDÉRANT QUE les pièces d'un cent ne sont plus en circulation;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des frais et amendes à 3 cents peut occasionner des erreurs;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été effectuées auprès des autres bibliothèques du réseau afin de connaître leur frais de retard;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey présente une demande de modification des frais et amendes pour passer à 5 cents par jour par document.

Adoptée.

**158-06-2017 10.5. INAUGURATION DU JEU D'EAU – ANIMATION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procédera le 10 juin prochain à l'inauguration du module de jeu d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir une animation lors dudit événement;

CONSIDÉRANT QU' une offre de services au coût de 350 \$, taxes incluses, a été soumise à la Municipalité pour l'animation de l'inauguration par M. Claude Larivière;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte l'offre de services de M. Claude Larivière pour l'animation de l'inauguration du module de jeu d'eau au coût de 350 \$, taxes incluses.

Adoptée.

#### **159-06-2017** 10.6. LES GOSPANGELS – DATE DE PRESTATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une invitation par la troupe Les Gospangels pour la tenue d'un concert gratuit d'une durée de 90 minutes;

CONSIDÉRANT QUE la troupe dispose d'une disponibilité le 7 octobre 2017 pour la tenue dudit concert;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité tienne le concert gratuit d'une durée de 90 minutes de la troupe Les Gospangels le 7 octobre 2017.

Adoptée.

#### **160-06-2017** 10.7. FÊTE NATIONALE

*Le conseiller M. Christian Girardin déclare son apparence de conflit d'intérêt et se retire du point suivant à 21 h 25.*

CONSIDÉRANT les activités et les prévisions budgétaires de la fête nationale qui se déroulera les 23 et 24 juin 2017 présentées aux membres du conseil lors d'une réunion de travail;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la programmation proposée pour les activités de la Fête nationale et de payer les factures soumises par la

coordonnatrice de l'événement, Mme Cynthia Francoeur, conformément au budget présenté.

Adoptée.

*Le conseiller M. Christian Girardin réintègre son poste à 21 h 30.*

#### **11. SUJETS DIVERS**

#### **12. RAPPORT DES ÉLUS**

La mairesse invite les membres du Conseil municipal à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

#### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions.

4 questions ont été posées et toutes ont été répondues.

#### **161-06-2017 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 21 h 45.

En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

---

Thérèse Francoeur, mairesse

---

Luis Jorge Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier